COMMISSARIAT
AUX COMPTES

AU SERVICE DE L'ENFANCE

Association enregistrée en Préfecture sous le numéro W643002791

14 RUE PASTEUR ALPHONSE CADIER

64000 PAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

À l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AU SERVICE DE L'ENFANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AU SERVICE DE L'ENFANCE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2022-06 et les changements de méthodes comptables induits.

De plus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Faits caractéristiques de la période » concernant le changement du mode de financement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Les documents destinés à être présentés à l'assemblée générale ne nous ayant pas été communiqués comme le prévoit l'article R612-2 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents.

En application de la loi, nous vous signalons que la non-communication des documents destinés à être présentés à l'assemblée générale constitue une violation de l'article R612-1 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration, le 05/10/2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

NP

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association AU SERVICE DE L'ENFANCE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BILLERE, le 06/10/2026
SARL C&D

Représentée par Nicolas POUDGE
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF
ASSOCIATION AU SERVICE DE L'ENFANCE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Brut	Situation N Amortissemen Provision	Net	Situation N-1
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, ...	6 604,35	6 213,48	390,87	646,29
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. incorp. en cours, av. acptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				4 865,59
Constructions				910,28
Inst. techniques, matériel et outillages ...				22 486,74
Autres immobilisations corporelles	142 397,00	117 208,95	25 188,05	811,42
Immob. corp. en cours, av. acptes				1 039,25
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés				819,22
Immobilisations Financières				860,56
Participations				1 328,10
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
Prêts	48 534,01		48 534,01	48 534,01
Autres immobilisations financières	1 560,00		1 560,00	1 560,00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (1)	199 110,36	123 422,43	75 687,93	83 876,46
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	2 871,66	488,86	2 382,80	2 160,79
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	377 623,20		377 623,20	74 966,56
Charges constatées d'avance	4 644,66		4 644,66	6 212,17
Valeurs mobilières de placement	317 733,00		317 733,00	315 721,00
Instr. financiers à terme, jetons détenus				
Disponibilités	70 963,13		70 963,13	201 672,53
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (2)	773 835,65	488,86	773 346,79	600 733,05
Frais d'émission des emprunts (3)				
Primes de remboursement emprunts (4)				
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (5)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	**972 946,01**	**123 911,29**	**849 034,72**	**684 609,51**

COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons • 64140 BILLÈRE
SIRET : 451 571 236 00012

BILAN PASSIF
ASSOCIATION AU SERVICE DE L'ENFANCE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF		Situation N	Situation N-1
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		95 135,97	95 135,97
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		284 984,83	391 866,49
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		166 744,83	-106 881,66
Situation nette (Sous-Total)		***546 865,63***	***380 120,80***
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement		13 547,78	15 485,58
Provisions réglementées			
TOTAL DES FONDS PROPRES	**(1)**	**560 413,41**	**395 606,38**
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	**(2)**	0,00	0,00
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		59 933,00	64 125,00
TOTAL DES PROVISIONS	**(3)**	59 933,00	64 125,00
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		285,86	280,98
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		16 646,01	15 522,01
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		210 342,04	208 559,64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 414,37	515,50
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES	**(4)**	228 688,28	224 878,13
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	**(5)**		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(1)+(2)+(3)+(4)+(5)**	**849 034,69**	**684 609,51**

COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons • 64140 BILLÈRE
SIRET : 451 571 236 00012

COMPTE DE RESULTAT
ASSOCIATION AU SERVICE DE L'ENFANCE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	255,00	280,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	180 719,21	861 985,18
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours Publics et Subventions	1 247 623,30	245 405,00
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible		
Ressources Liés à la Générosité du Public		
Dons manuels	2 919,00	0,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions Financières	300,00	300,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	21 841,32	1 172,29
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	161,02	44,87
Total des Produits d'Exploitation	**1 453 818,85**	**1 124 984,06**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	89 822,94	89 252,45
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	89 520,39	83 903,79
Salaires	956 926,31	926 820,10
Cotisations sociales	127 350,13	118 158,82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 379,82	14 213,29
Dotations aux provisions	17 304,00	10 429,00
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées		
Report des fonds dédiés		
Autres charges	2 272,16	3 500,42
Total des Charges d'Exploitation	**1 296 575,75**	**1 246 277,87**
1- RESULTAT D'EXPLOITATION	**157 243,10**	**-121 293,81**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 491,73	11 113,64
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits de cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.		
Total des Produits Financiers	**10 491,73**	**11 113,64**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeur comptable des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.		
Total des Charges Financieres	**0,00**	**0,00**
2 - RESULTAT FINANCIER	***10 491,73***	***11 113,64***
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	***167 734,83***	***-110 180,17***

COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons - 64140 BILLÈRE
SIRET : 451 571 236 00012

COMPTE DE RESULTAT
ASSOCIATION AU SERVICE DE L'ENFANCE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels		5 151,88
Charges exceptionnelles		864,37
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0,00**	**4 287,51**
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	990,00	989,00
TOTAL DES PRODUITS	**1 464 310,58**	**1 141 249,58**
TOTAL DES CHARGES	**1 297 565,75**	**1 248 131,24**
R E S U L T A T	***166 744,83***	***-106 881,66***
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	5 860,56	5 719,32
Prestations en nature	8 512,66	9 000,58
Bénévolat	18 078,00	3 238,13
Total des contributions volontaires	**32 451,22**	**17 958,03**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	5 860,56	5 719,32
Prestations en nature	8 512,66	9 000,58
Bénévolat	18 078,00	3 238,13
Total des Chages des contributions volontaires	**32 451,22**	**17 958,03**
R E S U L T A T	**166 744,83**	**-106 881,66**

COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons • 64140 BILLÈRE
SIRET : 451 571 236 00012

ASSOCIATION AU SERVICE DE L'ENFANCE

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31/12/2025

Période de 12 mois du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

Crèche familiale
Pau Lons Billère

AU SERVICE DE L'ENFANCE

Annexe aux comptes annuels au 31/12/2025

I. PREAMBULE

Les comptes annuels avant répartition du résultat au 31/12/2025 font état d'un total bilan de 871 868.31 € et d'un résultat net bénéficiaire à hauteur de 189 578.45 €.

Les comptes annuels ont une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

II. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

2.1 Faits caractéristiques de la période

Changement du mode de financement : passage à la PSU à compter du 01.01.2025.

2.2 Evénements post clôture

Neant

III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

3.1 Principes comptables

- Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

  - comparabilité et continuité de l'exploitation
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
  - indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Précisions concernant les changements comptables induits par l'application pour la première fois du règlement ANC n°2022-06 :

C&D
COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons • 64140 BILLERE
SIRET : 451 571 236 00012

- Les produits exceptionnels constatés au titre de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2024, comprenaient notamment :
    - D'un amortissement d'une quote-part concernant une subvention d'équipement pour 5k €. A compter de 2025, cette quote-part est enregistrée au crédit du compte 747.
- Les transferts de charges constatés au titre de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2024, comprenaient notamment :
    - Des indemnités journalières pour 3k€. A compter de 2025, ces remboursements d'indemnités journalières sont comptabilisés au crédit du compte 6492.
    - Des transferts de charge FORCLOS pour 13k€. A compter de 2025, ces transferts de charge sont comptabilisés au crédit du compte 6494.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

L'Association a pour but de favoriser et de promouvoir toutes activités éducatives, sanitaires et sociales en faveur de l'enfance et, notamment, la création et la gestion de crèches, crèches familiales, haltes-garderies, accueil et tous services analogues.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'entité a pour vocation l'accueil des enfants de 10 semaines à moins de 4 ans, au domicile d'assistantes maternelles agréées par la PMI. Elles bénéficient d'un accompagnement hebdomadaire, à domicile, par une EJE. Une fois par semaine, les enfants viennent à la crèche participer à des rencontres-jeux. L'association exerce son activité sur l'ensemble de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées.
Le 15 février 2023, l'association a ouvert sa 1ère Unité Familiale d'Accueil Collectif dans une maison située rue Fournets, dans le quartier du Hédas, à Pau. La capacité d'accueil de ce service innovant est de 12 enfants pour 4 assistantes maternelles. Ce lieu bénéficie des mêmes services que ceux de la Crèche Familiale.

Les moyens mis en œuvre :

Pour exercer ses activités, l'association dispose de locaux à Pau, de matériel, de personnel salarié propre.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les concessions, brevets et logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 10 ans.

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais

COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue [illegible] 64140 BILLÈRE
SIRET : 48757123600012

accessoires) pour les biens acquis à titre onéreux.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire.

Les durées d'usage des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues, peuvent être résumées comme suit :

- Installations et agencements : entre 5 et 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans
- Mobilier : entre 3 et 10 ans

3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IV. DETAIL DES COMPTES

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
Téléphone UFAC : 63,60 x 26/30 =	53,34
Maintenance SEB Photocopieur : 60,54 x 65/93 =	42,31
Maintenance COMPTA : 561,60 x 12/12 =	561,60
Maintenance ISAPAYE : 3 657,17 x 12/12 =	3 657,17
Maintenance Climatisation : 810,72 x 4/12 =	270,24
Maintenance Site Informatique : 360,00 x 2/12 =	60,00
	4 644,66

FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	
EDF Siège	167,63
EDF UFAC	136,64
EDF Annexe	300,00
PRISSM	90,00
Formation du 24/11/25	576,00
Honoraires BELLY	3 600,00
Honoraires Commissaire aux comptes SARL C&D	5 088,00
TOTAL	**9 958,27**

C&D COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons - 64140 BILLÈRE
SIRET : 451 571 236 00012

ETAT - CHARGES A PAYER	
Formation Professionnelle Continue : Uniformation	8 074,00
TOTAL	**8 074,00**

PERSONNEL – REMUNERATIONS DUES AM	
Crédit Mutuel	27 271,11
TOTAL	**27 271,11**

PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES PE	
Crédit Mutuel	782,23
TOTAL	**782,23**

PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES UFAC	
Crédit Mutuel	4 278,58
TOTAL	**4 278,58**

SECURITE SOCIALE	
URSSAF	**29 454,00**

AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	
AGRR	**6 047,99**
MUTEX PREVOYANCE	**1 081,10**
PLAN SANTE CM	**1 821,32**
PLAN SANTE CM - solde reliquat de 2022 à 2024	**506,69**

TAXE SUR LES SALAIRES	
Solde 2025 et décembre 2025	**28 375,00**

AUTRES PRELEVEMENTS FISCAUX	
Prélèvement à la source	**762,00**
Impôts société	**990,00**

C&T COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons • 64140 BILLÈRE
SIRET : 451 571 236 00012

PROVISION POUR CONGES A PAYER AU 31.12.2025			
	Salaires	Charges	Total
Congés payés AM	52 153	7 823	
Congés payés PE	19 111	9 556	
Congés payés UFAC	7 537	1 131	
TOTAL	**78 801**	**18 509**	**97 310**
CP au 31/12/2024 déjà calculés et provisionnés			
Assistantes Maternelles	49 597	7 440	
Personnel Encadrement	18 124	9 062	
UFAC	7 940	1 191	
TOTAL	**75 661**	**17 693**	

Différence à Provisionner sur CP au 31/12/2025			
Assistantes Maternelles :	52 153	-49 597	2 556
Personnel Permanent :	19 111	-18 124	987
UFAC	7 537	-7 940	-403
Différence à Provisionner sur charges sociales sur congés payés au 31/12/2025			
Charges sociales s/C.P. AM	7 823	-7 440	383
Charges sociales s/C.P. PE	9 556	-9 062	494
Charges sociales s/C.P. UFAC	1 131	-1 191	-60

COMMISSIONS A PAYER	
Crédit Mutuel	22,50
Crédit Mutuel s/ PEE	263,36
TOTAL	**285,86**

INTERETS A RECEVOIR SUR PLACEMENTS		
Crédit Mutuel : Bon de caisse	suivant tableau	19 622,67
TOTAL		**19 622,67**

ETAT DE RAPPROCHEMENT DU CREDIT MUTUEL AU 31.12.2025	
Sur relevé 60	41 103,21
Sur relevé 40	9 998,80
TOTAL	**51 102,01**

C&R COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons • 64140 BILLÈRE
SIRET : 451 571 236 00012

ETAT DE RAPPROCHEMENT DU CREDIT MUTUEL 2 AU 31.12.2025			
Sur relevé			**225,38**
			0,00
Sur compte			**225,38**

CLIENTS DOUTEUX		
D.L.	100%	110,03
E. M. L.	100%	103,16
E. M. S.	100%	90,00
M. K.	100%	37,36
S. N.	50%	148,77
T. S.	100%	74,02
TOTAL		**563,34**

V. NOTES SUR LE BILAN

4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Etat des immobilisations en valeur brute :

	Au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2025
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	6 604	0	0	6 604
TOTAL	**6 604**	**0**	**0**	**6 604**
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Inst. Générales, agencements, constructions	93 220	0	0	93 220
Inst techniques, matériel, outillages industriels	0	0	0	0
Installations des locaux	0	0	0	0
Matériel de transport	1 873	0	0	1 873
Matériel de bureau, informatique, mobilier	47 372	4 702	4 769	47 305
TOTAL	**142 464**	**4 702**	**4 769**	**142 397**
Autres titres immobilisés	15	0	0	15
Prêts et autres immobilisations financières	50 094	0	2 054	50 094
TOTAL	**50 109**	**0**	**2 054**	**50 109**
TOTAL GENERAL	**199 177**	**4 657**	**5 383**	**199 110**

C&P COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons - 64140 SILLÈRE
SIRET : 451 571 236 00012

Etat des amortissements :

	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Amort. Frais établissement	0	0	0	0
Amort. Autres immobilisations incorporelles	5 958	255	0	6 213
TOTAL	**5 958**	**255**	**0**	**6 213**
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Inst. Générales, agencements, constructions	64 957	9 913	0	74 870
Inst techniques, matériel, outillages industriels	0	0	0	0
Installations des locaux	0	0	0	0
Matériel de transport	1 061	375	0	1 436
Matériel de bureau, informatique, mobilier	43 324	2 348	4 769	40 903
TOTAL	**109 343**	**12 636**	**4 769**	**117 209**
TOTAL GENERAL	**115 301**	**12 891**	**4 769**	**123 422**

4.2 Echéance des créances

	Au 31/12/2025	A 1 an au +	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	48 534	0	48 534
Autres immobilisations financières (cautions)	1 560	0	1 560
Clients Douteux	563	563	
Créances clients	1 092	1 092	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	3 401	3 401	
Etat et autres collectivités publiques :	3 435	3 435	
Divers	370 211	370 211	
Débiteurs divers	575	575	
Charges constatées d'avance	4 645	4 645	
TOTAL GENERAL	**434 016**	**383 922**	**50 094**
Montant des prêts accordés	0		
Remboursements des prêts	0		

4.3 Autres créances dont produits à recevoir

Les autres créances en date du 31/12/2025 s'élèvent à 382 268€.
Elles sont notamment composées pour un montant de 357 998 € de subvention d'exploitation de la CAF.

FRAIS DE DOSSIER EN ATTENTE

	Montant	Payer le	Entrée Prévue
PANSARD	20,00	15/12/25	janvier-26
RATIER MANAUTE	16,00	23/12/25	février-26
TOTAL	**36,00**		

COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons - 64140 BILLÈRE
SIRET : 451 571 336 00012

SUBVENTION A RECEVOIR	
CAF à recevoir	354 562,49
MSA à recevoir	15 348,64
Subvention CE TOTAL	300,00

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A RECEVOIR	
CAF pour matériel informatique	3 435,30
	3 435,30

REMBOURSEMENT UNIFORMATION A RECEVOIR	
Dossier n° WDF3678628-1	549,80
	549,80

REMBOURSEMENT I.J CHORUM A RECEVOIR		
Remb. CHORUM du 28/11 au 31/12/25	FAVRE	525,98
Remb. CHORUM du 4/12 au 31/12/25	DUFAU	1 827,28
		2 353,26

REMBOURSEMENT I.J. S.S.		
Remboursement 12/25	DUFAU	541,52

4.4 Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent

Décision de l'Assemblée Générale du 23/06/2025	**Montant**
Report à nouveau de l'exercice précédent Résultat de l'exercice précédent	-106 881.66
TOTAL des origines	-106 881.66
Affectation aux réserves Distributions Report à nouveau	-106 881.66 0
TOTAL des affectations	-106 881.66

COMMISSARIAT AUX COMPTES SOLIDAIRE
6 avenue de Lons • 64140 BILLERE
SIRET : 451 571 236 00012

4.5 Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Autres Variations	Fin Exercice
Fonds associatifs	95 136				95 136
Réserve – Fonds de roulement	343 866	- 106 882			236 985
Réserve Libre	48 000				48 000
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	-106 882	-106 882	166 745		166 745
Subventions d'investissements	15 486			-1 938	13 548
TOTAL	**395 606**	**-106 882**	**166 745**	**-1 938**	**560 414**

4.6 Provisions

La provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 57 167€ au 31/12/2025.

Les hypothèses utilisées pour le calcul sont les suivantes :
Age de départ à la retraite : 65 ans
Augmentation annuelle des salaires pour les personnels permanents : 2,00%
Augmentation annuelle des salaires pour les assistantes maternelles : 3,00%
Taux d'actualisation pratiqué pour les assistantes maternelles : 3,38%
Taux d'actualisation pratiqué pour le personnel permanent : 3,38%
Assujettissement aux charges sociales pour les assistantes maternelles : 30%
Assujettissement aux charges sociales pour le personnel permanent : 50%
Probabilité d'atteindre la retraite au sein de l'établissement pour les assistantes maternelles : 80%
Probabilité d'atteindre la retraite au sein de l'établissement pour le personnel permanent : 90%

PROVISION POUR INDEMNITES POUR DEPART A LA RETRAITE		
Montant de l'indemnité de départ à la retraite est actualisé et comptabilisé		
au 31/12/2025 pour :	Assistantes Maternelles	**43 600,00**
au 31/12/2025 pour :	Personnel Encadrement	**10 967,00**
au 31/12/2025 pour :	UFAC	**2 600,00**
	TOTAL	**57 167,00**

PROVISION POUR C.E.T.	
Montant de l'indemnité du compte épargne temps est amortissable et comptabilisé	
au 31/12/2025 pour :	**2 766,00**

C&T COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons - 64140 BILLÈRE
SIRET : 451 571 236 00012

REGULARISATION HEURES SUPPLEMENTAIRES 12/2025			
Régularisation heures supplémentaires de12/2025 CF	191,12	0,60	**114,67**
Charges Sociales 15%			**17,20**
		TOTAL	**131,87**
Régularisation heures supplémentaires de12/2025 UFAC	44,45	0,60	**26,67**
Charges Sociales 15%			**4,00**
		TOTAL	**30,67**

4.7 Echéance des dettes

	au 31/12/2025	A 1 an au +	Plus d'1 an	A +5 ans
Emprunts et dettes financières	286	286		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 646	16 646		
Personnel et comptes rattachés	111 133	111 133		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 710	58 710		
Etat et autres collectivités publiques:				
*Impôts sur les bénéfices	990	990		
*TVA				
*Obligations cautionnées				
*Autres impôts et taxes	40 543	40 543		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Redevables Créditeurs				
Autres dettes	1 414	1 414		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**227 926**	**227 926**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

VI. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons - 64140 BILLÈRE
SIRET : 451 871 236 00013

5.1 Produits d'exploitation

	Au 31/12/2025
Cotisations	255
Prestations de services	180 719
Subventions d'exploitation	1 247 623
Dons	2 919
Contributions financières	300
Reprise sur amortissements et provisions	21 841
Autres produits	161
Total Produits d'exploitation	**1 453 818**

Les prestations de services au 31/12/2025 s'élèvent à 180 719 €. Elles se composent principalement de la participation familiales CF pour 147 583 € et UFAC pour 33 136 €

Détail des participations familiales :
Heures Payées = 140 784 heures
Participations Familiales = 180 719€

VII. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Engagements financiers

Non applicable

6.2 Contributions en nature et Bénévolat 2025 :

Participation bénévole des administrateurs : 393 heures valorisées à un taux horaire de 46€ correspondant à une rémunération de direction jugée normale pour un total de 18 078€.

MISE A DISPOSITION GRATUITE LOCAUX	
Loyer Béarnaise Habitat du 22 rue du pasteur cadier : 476,63 x 12 =	5 719,56
Loyer annexe cave Béarnaise Habitat : 11,75 x 12 =	141,00
TOTAL	**5 860,56**

FOURNITURE GRATUITE DES REPAS CDA PBP	
Repas livrés sur l'année 2025	8 512,66
TOTAL	**8 512,66**

BENEVOLAT - MEMBRES DU BUREAU			
Interventions effectuées en 2025	393,00	46,00	18 078,00
TOTAL			**18 078,00**

CD & COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons - 64140 BILLÈRE
SIRET : 451 571 234 00012

DEPLACEMENT NON REMBOURSE - MEMBRES DU BUREAU	
IK 2025	2 919,00
TOTAL	**2 919,00**

C&C COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 avenue de Lons - 64140 BILLÈRE
SIRET : 451 571 236 00012